

Fiche

Au Moyen Âge, la grande majorité de la population habite dans les campagnes et vit de l'agriculture. Les paysans travaillent la terre qui constitue la principale richesse. S'il existe quelques parcelles sans seigneurs, travaillées par des paysans (les alleux), la plupart des terres forment de grands domaines qui appartiennent à des seigneurs : les seigneuries.

Comment s'organise une seigneurie ?

I. Une exploitation agricole

Une seigneurie est d'abord un ensemble de terres comprenant des champs, des prés, des vignes, des bois et des landes, exploité sous la direction et dans l'intérêt d'un seigneur. Le sol de la seigneurie se divise en deux parties : la réserve et les tenures.

- La **réserve** constitue le domaine propre du maître. Ce sont en général les meilleures terres qu'il garde pour les exploiter directement. La totalité de cette production approvisionne ses greniers et ses celliers. La réserve est cultivée surtout par des domestiques et des serviteurs qui habitent autour du château. Les paysans de la seigneurie doivent aussi y travailler périodiquement : ces obligations constituent **les corvées**.
- Les **tenures** sont les terres de la seigneurie louées à vie à des paysans, appelés **tenanciers**. Ceux-ci payent au seigneur le **cens** (qui représente le loyer de la terre). Sur les terres nouvellement mises en culture le seigneur prélève une redevance en nature proportionnelle à la récolte, **le champart**.

La réserve et la tenure sont complémentaires : les paysans représentent un renfort de main-d'œuvre pour le seigneur tandis que les tenures fournissent de quoi vivre aux paysans.

II. Des hommes soumis à un maître

- Le seigneur n'est pas uniquement un propriétaire terrien qui fait travailler des paysans. C'est aussi **le chef de tous les habitants** de la seigneurie (qui sont donc sous sa dépendance) : il les commande. Ce pouvoir de commandement, que l'on appelle **le droit de ban**, est passé entre les mains des seigneurs entre le X^e et le XI^e siècle alors que s'affaiblit l'autorité du roi.
- En vertu de ce « pouvoir banal », le seigneur prélève sur les hommes de son domaine de nombreuses redevances :
 - les paysans, qui utilisent le four, le moulin ou le pressoir, versent les banalités. ;
 - ils participent à la construction et à l'entretien du château. En temps de guerre, ils sont tenus de transporter des vivres et des armes, de livrer des denrées à chaque réquisition, de loger le seigneur et sa suite s'ils passent dans le village. ;
 - toute personne transportant des marchandises qui passe par un pont de la seigneurie ou fait commerce au marché paie des taxes (péage, tonlieu, etc.).
- Les habitants de la seigneurie **dépendent de la justice du seigneur**. Ils peuvent être condamnés à de lourdes amendes ou à des peines corporelles (notamment s'ils chassent sur les terres du seigneur). Enfin, si le seigneur a besoin d'argent, **il peut prélever une somme** (dont il fixe lui-même le montant) : **la taille**. Elle est particulièrement mal acceptée par les hommes du domaine.
- L'ensemble de ces redevances, perçues par les agents du seigneur, constitue **sa principale source de revenus**. C'est pourquoi les seigneurs cherchent à faire passer sous leur autorité le plus grand nombre d'hommes afin d'accroître leur richesse et leur puissance.